

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

22/11/2023



Assurer la sécurité des cyclistes en milieu rural, la FUB publie ses recommandations

À l'occasion du Salon des Maires et des Collectivités Locales 2023, la FUB dévoile sa note de position sur la circulation vélo hors agglomération. Fruit d'un an de travail, elle développe ses recommandations pour créer des conditions de circulation sereine pour tous les cyclistes hors agglomération.

À ce jour, peu d'aménagements cyclables ont été développés hors agglomération, ce qui explique la faible pratique du vélo. Le sentiment d'insécurité est l'un des freins majeurs à son usage quotidien dans ces territoires peu denses. 82 % des habitants en milieu rural trouvent notamment que, pour les enfants et les personnes âgées, circuler à vélo est dangereux.

Fort de ce constat, la FUB a choisi d'investir les sujets de mobilité à vélo en milieu rural au travers d'une note de position « Assurer la sécurité des cyclistes en milieu rural ». Les solutions préconisées par la FUB font de la sobriété un principe d'action. Anticipant les contraintes et les enjeux liés notamment à la mise en place du dispositif ZAN de la loi Climat et résilience, c'est une approche innovante et pragmatique que la FUB propose aux collectivités et élus.

Découvrez la note de position de la FUB
« Assurer la sécurité des cyclistes en milieu rural » en cliquant ici !



Parce que l'usage du vélo en zone rurale sera possible sur tout le territoire si les efforts d'aménagements se concrétisent, la FUB propose de faire d'une contrainte, la mise en place du dispositif ZAN, une opportunité de réhabilitation des voiries existantes.

Deux principes cardinaux sous-tendent le contenu de cette note de position. Le premier : redonner de la place aux usagers du vélo en utilisant le plan de circulation : une approche qui permet de définir, pour chaque mode de déplacement (véhicules motorisés, transports en commun, vélos, piétons), des axes principaux, secondaires et de desserte. Le plan de circulation poursuit ainsi deux objectifs : redonner de la place aux usagers des modes actifs sur les routes et canaliser le trafic motorisé sur des axes dédiés.

Deuxième idée forte : la réutilisation de la voirie existante en adaptant les règles de circulation pour le vélo. Sobre et peu coûteuse, cette solution offre à la collectivité la possibilité de valoriser du même coup son territoire et ses paysages en mobilisant les petites routes, chemins ruraux ou voies désaffectées.

Parce qu'il est temps d'étendre la pratique du vélo du quotidien au-delà du centre des grandes agglomérations et qu'il est possible de faire des trajets à vélo en milieu rural des trajets d'exception, la FUB invite toutes les collectivités, les élus et les parties prenantes à se saisir de ces recommandations !

CONTACT PRESSE

Anne-Sybille Riguidel - Chargée des relations presse

Mail : as.riguidel@fub.fr - Tél. 06 32 10 26 38